



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

JOURNAL

Quarante et unième session de la Conférence de la FAO

FAO, Rome, 22-29 juin 2019

Dimanche 23 juin 2019

SALLE PLÉNIÈRE

Matin

10 h 30

Salle Plénière – Bâtiment A, 3^e étage

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Point 6: Nomination du Directeur général (vote) (C 2019/7; C 2019/7 Add.1; C 2019/7 Add.2;
(suite) C 2019/12 Rev.1; C 2019/LIM/17; C 2019/LIM/18)

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



C 2019

Président de la Conférence:	M. Enzo Benech (Uruguay)
Vice-présidents de la Conférence:	M. Ulrich Seidenberger (Allemagne) M. Abdulla bin Abdulaziz Al Subaie (Qatar) M. Thanawat Tiensin (Thaïlande)
Président de la Commission I:	M ^{me} Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
Président de la Commission II:	M. Bommakanti Rajender (Inde)
Bureau:	Australie, Canada, Chine, Niger, Pérou, République islamique d'Iran et Saint-Marin
Commission de vérification des pouvoirs:	Côte d'Ivoire, Cuba, Guatemala, Koweït, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Oman, Saint-Marin et États-Unis d'Amérique

ANNONCES DU JOUR

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au titre du point 6 de l'ordre du jour, la Conférence est invitée à élire le Directeur général de l'Organisation pour la période courant du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2023. Trois candidats se sont présentés, comme indiqué dans les documents C 2019/7, C 2019/7 Add.1 et C 2019/7 Add.2, à savoir:

M. Qu Dongyu (Chine)
M^{me} Catherine Geslain-Lanéelle (France)
M. Davit Kirvalidze (Géorgie)

En vertu de l'Article XII du Règlement général de l'Organisation, la nomination du Directeur général est décidée au scrutin secret. Un bulletin de vote type est reproduit en annexe au présent Journal.

Quand le Président le demandera, le Secrétaire général appellera les délégués dans l'espace de vote. Les appareils d'enregistrement électroniques – c'est-à-dire tous les appareils susceptibles d'être utilisés pour enregistrer des images, y compris les caméras, appareils photographiques, téléphones mobiles, montres communicantes, etc. – sont interdits dans l'espace de vote. Les délégués appelés à voter doivent déposer leurs appareils dans une corbeille en entrant dans l'espace de vote; les électeurs devront montrer aux scrutateurs qu'ils n'ont pas d'appareil électronique sur eux. Les appareils d'enregistrement seront placés sous la surveillance d'un garde; ils seront restitués au délégué à sa sortie de l'espace de vote, après qu'il aura déposé le bulletin dans l'urne.

Un scrutateur remettra un bulletin de vote à chaque délégué à l'entrée de l'espace de vote, après avoir contrôlé sa carte d'accès à la Conférence. Les délégués entreront ensuite dans un isoloir et cocheront, en y inscrivant un «X», la case correspondant à leur choix. Après avoir plié leur bulletin, les délégués le glisseront dans l'urne électorale, puis quitteront l'espace de vote.

Les bulletins de vote ne doivent porter aucune inscription ni aucun signe autre que celui qui est prescrit pour l'expression de leur choix, car cela invaliderait leur bulletin. Si un délégué invalide accidentellement un bulletin dans l'isoloir, il doit demander immédiatement un nouveau bulletin au fonctionnaire électoral avant de quitter l'espace de vote.

Les bulletins laissés vierges seront réputés valoir abstention.

Le Directeur général est élu à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions et les bulletins nuls n'entrent pas dans le compte des suffrages exprimés.

AUDIENCE DE SA SAINTETÉ LE PAPE FRANÇOIS

À l'occasion de la quarante et unième session de la Conférence, Sa Sainteté le pape François recevra en audience tous les délégués siégeant à la Conférence qui le souhaitent. L'audience aura lieu le jeudi 27 juin 2019, à 11 heures, dans la *Sala Regia*. Les portes de la salle seront fermées à 10 h 45.

Les visiteurs accéderont à la *Sala Regia* par la Porte de Bronze, située à droite de la Place Saint-Pierre – où les bus les auront déposés –, sur présentation d'une carte d'invitation spéciale et après un contrôle par détection de métaux effectué par la police italienne.

Les cartes d'invitation seront distribuées sur demande à un bureau signalé par l'inscription «Papal Audience» dans le Salon de la Belgique (entrée principale de la Salle Plénière) du lundi 24 juin au mercredi 26 juin 2019, entre 9 h 30 et 12 h 30.

Un service de bus assurera le transport des visiteurs du Siège de la FAO au Vatican, ainsi que leur retour. Les bus quitteront le Siège de la FAO (bâtiment A) à 9 h 15 et rentreront vers 12 h 30.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les formulaires de **présentation de candidatures** sont annexés au document **C 2019/11**, à l'intention des États Membres qui souhaitent être élus pour siéger au Conseil (<http://www.fao.org/3/mz392fr/mz392fr.pdf>). Tous les formulaires doivent être remplis et signés par le délégué du pays candidat à l'élection au Conseil et par deux délégations qui proposent sa candidature, lesquelles n'appartiennent pas nécessairement à la même région que le pays candidat.

Les formulaires doivent être déposés au bureau du Secrétaire général de la Conférence (bureau A140), le **lundi 24 juin 2019 à 12 heures** au plus tard.

Conformément à l'article XXII, paragraphe 10, alinéa g, du Règlement général de l'Organisation, «les candidats qui sont battus lors de l'élection destinée à pourvoir le ou les sièges devenant vacants au cours de la première année civile figurent parmi les candidats au siège ou aux sièges devenant vacants pendant la deuxième année civile, à moins qu'ils ne se désistent».

ATTRIBUTION DES SIÈGES

Compte tenu de la capacité de la Salle Plénière, les délégations nationales ne disposent que de trois sièges chacune. Les sièges situés sur les côtés sont réservés aux observateurs et les places restantes sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. Un circuit de télévidéo interne permettra aux participants qui n'auront pu prendre place dans la Salle Plénière de suivre les délibérations dans la Salle Verte (bâtiment A, 1^{er} étage).

DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION EN SÉANCE PLÉNIÈRE – SUPPORT ÉCRIT

Afin de permettre une interprétation fidèle des propos prononcés, ainsi que la rédaction des comptes rendus *in extenso* et leur publication sur le site web de la Conférence dans des délais courts, il est demandé aux délégations de bien vouloir communiquer leur déclaration sur un support écrit électronique (de préférence au format Word) à: Conference-Statements@fao.org, **une heure au moins avant la prise de parole**. Le nom du pays et celui de l'orateur doivent être indiqués en haut de la première page, dans l'une des langues suivantes: anglais, espagnol ou français.

DOCUMENTS

Conformément aux efforts qui sont faits par l'Organisation pour économiser le papier, un service d'impression qui fonctionne à la demande est proposé au comptoir des documents du Centre coréen des services de conférence (bâtiment A, 1^{er} étage). Les participants peuvent y recourir, si nécessaire.

Les documents de la Conférence peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/about/meetings/conference/c2019/list-of-documents/fr>.

SERVICES DE RESTAURATION

Les services de restauration suivants seront proposés le **dimanche 23 juin**:

- **Cafétéria** (8^e étage, bâtiment B): ouverte de 12 heures à 14 h 30.

- **Restaurant/Buffer** (8^e étage, bâtiment C): ouvert de 12 heures à 14 h 30.
- **Polish Bar** (rez-de-chaussée, bâtiment A): ouvert de 7 h 30 jusqu'à la fin de la dernière réunion de la journée.
- **Bar D** (rez-de-chaussée, bâtiment D): ouvert de 7 h 30 à 17 h 30.
- **Aventino Bar** (8^e étage, bâtiment B): ouvert de 8 heures à 17 heures.
- **Blue Bar** (8^e étage, bâtiment C): ouvert de 12 heures à 15 heures.

MANIFESTATIONS EN MARGE DE LA SESSION

Plusieurs manifestations seront organisées en marge de la session de la Conférence. La liste actualisée est consultable à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/about/meetings/conference/c2019-old/side-events/en/>.

INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

On trouvera des renseignements supplémentaires concernant la Conférence et le Siège de la FAO en cliquant sur les liens suivants: <http://www.fao.org/3/mz943fr/mz943fr.pdf>.



ورقة اقتراع لانتخاب المدير العام

选举总干事的选票

BALLOT PAPER FOR THE ELECTION OF THE DIRECTOR-GENERAL
BULLETIN DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
БЮЛЛЕТЕНЬ ДЛЯ ГОЛОСОВАНИЯ ДЛЯ ВЫБОРОВ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА
PAPELETA DE VOTACION PARA LA ELECCION DEL DIRECTOR GENERAL

Term of Office 1 August 2019 – 31 July 2023

Ballot Paper no. 1

الرجاء التصويت بوضع علامة "x" في الخانة المناسبة
请在您的选择方格内划 "x"

Place an "X" in the box corresponding to your choice

Mettez un "X" dans la case correspondant à votre choix

Поставьте "X" в квадратике по Вашему выбору

Marque con una "X" la casilla que corresponda a su voto

أي ورقة توضع بيضاء في صندوق الاقتراع تُعتبر بمثابة امتناع عن التصويت.
أي ورقة اقتراع تحمل أصواتاً لأكثر من مرشح واحد تُعتبر ملغاة.

选票如未填写将视作弃权。

选票上如选有 2 个以上

候选人则视作废票。

Any ballot paper left blank will be considered an abstention.
Any ballot paper carrying votes for more than one candidate shall be considered defective.

Tout bulletin blanc sera considéré comme une abstention.
Tout bulletin exprimant plus d'un suffrage sera considéré nul.

Все незаполненные бюллетени рассматриваются как голос «воздерживаюсь».

Все бюллетени, в которых голоса поданы более чем за одного кандидата, считаются недействительными.

Las papeletas en blanco se considerarán abstenciones.
Las papeletas en las que se vote por más de un candidato se considerarán defectuosas.